



L'entretien professionnel a remplacé depuis 2016 le système de notation en vigueur, devenu obsolète.

Pour la **CFDT** l'entretien professionnel doit :

- ✓ Permettre de renforcer le lien entre valeur professionnelle et avancement.
- ✓ Être un moment privilégié et constructif au cours duquel l'agent doit prendre le temps de faire un bilan sur l'année écoulée.
- ✓ L'entretien est une évolution en matière de management.

Rappels pratiques :

- ✓ Une convocation doit vous être adressée au moins huit jours à l'avance afin que vous puissiez vous préparer ;
- ✓ L'entretien doit être confidentiel, seul vous et votre encadrant direct doivent y participer

La **CFDT** vous accompagne :

- ✓ Cet entretien est important pour l'évolution de votre carrière, pour définir vos objectifs professionnels ainsi que vos besoins en formation.
- ✓ Vous devez veiller à la bonne tenue de l'entretien, si vous êtes en désaccord avec un élément du document, vous devez le contester sans délais.

N'hésitez pas à contacter la **CFDT** pour toute question relative à la procédure liée à cet entretien.



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

